

EPHESIENS : UNE ETUDE

Etude 36 : Les Relations Professionnelles

Ephésiens 6 : 5 - 9

Introduction

Ce passage concerne toujours l'application de la soumission mutuelle (Eph. 5 : 21) dans un domaine pratique de la vie de tous les jours. A l'origine l'apôtre parle aux esclaves et aux maîtres. Certaines personnes sont choquées par le fait que la Bible ne s'attaque pas à l'esclavagisme mais le but principal de l'évangile n'est pas social. Dieu veut libérer toute personne dans toutes les cultures de l'esclavage au péché, quelle que soit leur situation sociale. Cela dit, comme effet secondaire, l'évangile brise l'esprit d'esclavagisme à plus long terme (Philé. 15 & 16).

Les instructions aux esclaves et maîtres sont d'autant plus applicable aux relations professionnelles actuelles, non plus géré par le contexte de l'esclavagisme.

1. Conseils aux employés

- a) Comportement : leur soumission volontaire doit être exprimée par de l'obéissance et du respect (Col. 3 : 22 ; Tite 2 : 9 & 10). Cela doit se faire sans arrière-pensée, ni duplicité mais avec intégrité – et cela quelle que soit la nature de son patron (1 Pi. 2 : 13 – 21).
- b) Raison : les instructions bibliques ne sont jamais arbitraires mais liées à notre théologie. Quel que soit le domaine et qui que soit notre patron, nous travaillons avant tout pour le Seigneur et non pas pour un patron humain (1 Cor. 10 : 31 ; Col. 3 : 23). Il s'agit de la réalité de notre foi (Luc 12 : 4 & 5 ; cf. Gen. 39 : 7 - 9). En tant que notre vrai Seigneur, Dieu s'occupe de notre récompense et nos conditions (Col. 3 : 24) - même dans cette vie (cf. Rom. 12 : 18 & 19 ; Matt. 6: 31- 33). Dieu nous veut même au travail comme ses ambassadeurs (cf. Tite 2 : 10) – ce qui passe au moins autant par notre témoignage pratique que par nos paroles (1 Tim. 6 : 1 & 2) !

2. Conseils aux employeurs

- a) Comportement : le contexte reste celui de la soumission mutuelle. Donc un chrétien est appelé à se soumettre aux intérêts de l'autre quelle que soit sa position. Un employeur chrétien doit témoigner de l'intérêt et du respect pour ses employés (Col. 4 : 1). Comme dans les autres relations, il ne doit jamais abuser de sa position de pouvoir (Matt. 20 : 25 – 28).
- b) Raison : aussi basée dans notre théologie. Aux yeux de Dieu chaque être humain est égal par la création (Gen. 1 : 27 ; Jac. 3 : 9). Ceci est d'autant plus le cas si les deux sont chrétiens (Gal. 3 : 26 - 28). Même quelqu'un qui n'a pas de comptes à rendre sur terre, aura des comptes à rendre au ciel (Col. 3 : 25 ; Jac. 5 : 1 - 5).

Conclusion

Paul applique le principe de soumission mutuelle à toute relation de la vie quotidienne (cf. Phil. 2 : 3 & 4).